



# FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES

## Département de la Sarthe

### INFORMATION AUX PARENTS DE SARTHE

Le Mans, le 02 avril 2020

#### **FCPE SARTHE et lien avec les autorités : Nos échanges avec la DASEN et l'IEN-IO de Sarthe**

Ces derniers jours, nous avons maintenu des contacts téléphoniques avec les autorités de l'Education Nationale en Sarthe. En effet, nous avons pu discuter longuement avec la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) en Sarthe et l'Inspectrice de l'Education Nationale en charge de l'Information et l'Orientation (IEN-IO) du département. Veuillez trouver ci-dessous le résumé de nos entretiens :

#### **Avec la DASEN, Mme GALEAZZI :**

---

##### **Continuité pédagogique :**

La directrice académique a demandé aux enseignants de ne pas donner trop de travail (1er et 2nd degré). Donner des activités en autonomie.

Nous avons rappelé les difficultés d'hétérogénéité de moyens (équipement informatique des foyers, configuration des lieux de vie), de manque d'équité et la trop grande impréparation des parents à ce type de tâches d'enseignants.

##### **Examens :**

Pour le moment, maintien tel quel du calendrier (en fonction de la période de confinement et des propos du ministre de l'Education à venir) aussi bien en 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> que Terminale.

##### **Procédure d'orientation 6<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> :**

Ces procédures vont passer en tout numérique même pour celle qui était en version papier comme le passage de CM2 en 6<sup>ème</sup> (avec contrôle du lieu de d'habitation après la rentrée). Pour les demandes de dérogations CM2 vers un collège hors secteur les directions du primaire vont contacter les familles par téléphone.

Pour le moment, maintien telles quelles des périodes affectations vers la 6<sup>ème</sup> et la 2<sup>nde</sup>. En conséquence, il est demandé aux familles de prendre contact via Pronote avec les Professeurs Principaux ou/et le principal du collège.

##### **ParcourSup :**

Les conseils de classe de second trimestre ont-ils eu lieu dans tous les établissements ? Réponse : oui [Concernant les CA d'avril qui portent sur le compte financier, la date de renvoi vers l'administration a été décalée. Les CA le seront en conséquence, et pourront se faire normalement si la situation change.]

##### **C.D.E.N. carte scolaire :**

Peut-être en mai, le C.T.S.D. (Comité Technique avec les représentants d'enseignants) (15 personnes) aura lieu par téléphone, le C.D.E.N. (plus de 30 personnes) ne peut se dérouler que normalement.

La carte scolaire va être assouplie dans le sens que les écoles rurales prévues en fermeture ne le seront qu'avec accord du Maire.

La priorité est aussi donnée à 24 élèves GS puis les dédoublements en REP. S'il reste de postes, elle n'a pas voulu bien sûr parler de variable d'ajustement pour le dédoublement ou la brigade de remplacement. La DASEN doit rendre 19 postes et a refait le point sur sa carte scolaire avec le ministère hier.

#### **Suivi des élèves en difficultés :**

Durant la seconde semaine de vacances des stages basés sur le volontariat (des élèves et des profs) vont être proposés aux élèves qui en ont besoin comme cela se fait actuellement fin août. Les communes devront assurer l'accueil.

#### **Élèves en situation de handicap :**

La direction académique nous a informés que tous les élèves avaient été contactés. Nous pouvons contacter Mme Poirier ([ce.0720138j@ac-nantes.fr](mailto:ce.0720138j@ac-nantes.fr)) qui a fait aussi le lien avec les coordinateurs d'ULIS.

#### **Accueil des élèves de parents Policiers, Gendarmes, Pompiers à partir de lundi :**

Les parents sans solution de garde, travaillant dans ces corps de métiers vont pouvoir, si leur enfant a moins de 16 ans, le déposer dans une école/collège/lycée comme cela se fait actuellement pour les enfants de soignants. Actuellement il y a environ 320 élèves regroupés en Sarthe dans 70 écoles et 10 collèges. Il y a 5 à 8 élèves maximum par classes. Les enseignants ne portent pas de masques. La direction académique a demandé un nettoyage des locaux deux fois par jours et l'accès facile a du savon. (La liste des établissements sera rapidement mise en ligne)

#### **Contestation des notes des E3C :**

Les copies de E3C corrigées iront dans les familles. Pour toute contestation, il faut s'adresser à la Direction des Examens et Concours (DEC) au Rectorat.

#### **Avec l'IEN-IO, Mme DREUX :**

---

#### **Affelnet (fin de 3<sup>ème</sup>) :**

Cette année, des changements ont eu lieu, en particulier pour les familles. Les phases sont : TSO puis TSA puis TSI (l'inscription). Le TSO est le TéléService d'OriEntation. Normalement, les parents obtiennent les accès et codes par elyco au travers de leur collège. Le TSO se substitue à la fiche dialogue papier. Cependant, certains établissements ont maintenu uniquement la fiche dialogue avec les familles.

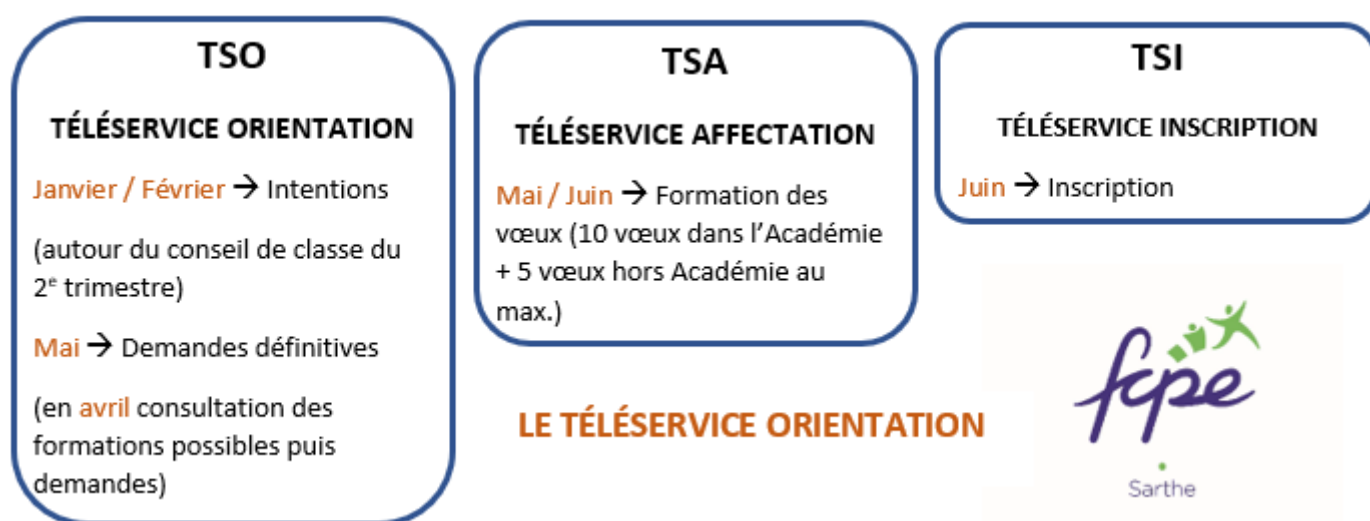
Le processus est : avant le 2<sup>ème</sup> trimestre, les parents font une saisie des vœux d'orientation (provisoire), l'établissement répond via le téléservice puis au 3<sup>ème</sup> trimestre ont lieu les vœux définitifs. Qu'ils s'agissent des vœux par le téléservice ou des vœux papier et malgré le confinement, des conseils de 3<sup>ème</sup> trimestre doivent avoir lieu au moins pour réaliser les conseils d'orientation pour les 3<sup>èmes</sup>.

Si les vœux n'ont pas été consultés par les collèges au 2<sup>ème</sup> trimestre, au mois d'avril, les établissements doivent se mettre en lien avec les familles pour gérer les vœux provisoires. Malgré le confinement, le calendrier ne change pas. Les dates de DNB sont déterminées et ne permettent pas un changement des délais. Suite au conseil du 3<sup>ème</sup> trimestre, la première phase d'appel reste le RDV avec le chef d'établissement puis la commission d'appel (où des parents représentants FCPE sont présents).

La phase des vœux est le TSA (TéléService d'Affectation). Si pas de changement, le premier temps **début le 6 avril** avec la possibilité de consulter l'offre de formations. Dans le Général comme le Professionnel, les vœux sont à faire. Les dossiers ont été mis en ligne ces jours-ci et il faut renseigner en ligne les vœux. Il est possible d'intégrer **10 vœux dans l'Académie et 5 vœux hors Académie**. Ce TSA est **consultable en Avril**, les vœux sont vraisemblablement à **saisir début mai** (autour du 4 mai).

**Pour les Vœux Pro (Voie professionnelle)**, il n'y a plus de pré-affectation. Nous avons rappelé notre attachement à ce système. Mais, il était impossible avec les nouvelles organisations. Les avis du chef d'établissement ne sont plus pondérés dans les dossiers. Une conversion se fait dans les niveaux du socle commun de référence et dans les notes (en fonction des vœux pro, les matières n'ont pas le même coefficient) pour donner des points qui permettent de classer et réaliser une sélection des élèves (système en vigueur précédemment déjà). Pour information, un 2<sup>nd</sup> tour a lieu suite aux affectations de fin juin afin de voir les places laissées vacantes.

**Pour les Vœux GT (Voie Générale et Technologique)**, il est rappelé de bien indiquer en premier le vœu d'établissement préférentiel. En effet, en 2019-20, tous les vœux 1 ont été, a priori, validés pour les élèves dans leur secteur du Mans. De plus, il semble vraisemblable qu'à la rentrée 2020, il faille dans certains cas utiliser le vœu 2. Il est ainsi important de hiérarchiser.



#### **Parcoursup (fin de Terminale) :**

Pour le moment, **les dates de Parcoursup sont toujours le 2 avril 2020 à 23h59**. Si les familles ont des difficultés de connexion les interlocuteurs sont : les deux profs principaux, le chef d'établissement, et la psychologue de l' EN de l'établissement

**Pour le CIO, la communication se fait d'abord par mail**. Nous avons rappelé qu'il était dommage qu'il n'y ait pas au minimum un répondeur téléphonique pour les familles qui n'ont pas de mail. Les parents doivent donc contacter le chef d'établissement dans ce cas.

Pour les terminales, le souci est un **souci de connexion**, des lettres de motivation et des CV sont à faire comme l'an passé pour des filières particulières. Si l'élève a un gros souci pour envoyer ses PJ, **l'élève se déplace au lycée (en appelant au préalable) avec une clef USB et demande à avoir accès à un ordinateur**.

Au niveau académique, la personne référente est : pour le [Service Académique d'Information et d'Orientation \(SAIO\)](#) ROBINET ISABELLE (Procédure PARCOURSUP + Analyses et bilans statistiques Post-bac Lettres aux PP Post-Bac + Conventions lycées – EPCSCP) 02 40 14 64 88.

S'il y a des difficultés, dans la rubrique contact sur Parcoursup, il suffit également de cliquer sur cette rubrique, envoyer un message et le service en lien est le SAIO.